

CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ORGER DU 17 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAL D'ORGER s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Daniel BLAVETTE, Maire.

Étaient présents : Monsieur Daniel BLAVETTE, Maire, Monsieur Eric BONNEAU, 1^{er} Adjoint, Madame Martine LOISON, 2^{ème} Adjoint, Madame Christine DELAPLACE, Monsieur Bruno LANG, Madame Marie-José LECOINTRE Monsieur Mikaël LEMAITRE, Madame Sylviane SOSTE, Madame Laëtitia VAQUIN, Monsieur Wilfried MEAUX, Monsieur Eric HOBBIÉ, Madame Nathalie HAUCHECORNE.

Était excusé : Monsieur Daniel COSAQUE qui donne pouvoir à Monsieur Mikaël LEMAITRE.

Étaient absents : Monsieur Eric FERREIRA et Monsieur Philippe HUVELIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric BONNEAU.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10 AVRIL 2024.

Madame Nathalie HAUCHECORNE indique que les comptes-rendus sont adressés aux administrés pour les informer des décisions prises et fait remarquer qu'il manque des informations concernant le compte-rendu du 10 avril 2024.

- Pourquoi Madame REQUILLART est notée absente alors qu'elle avait démissionné :
Monsieur le Maire rappelle à Madame Nathalie HAUCHECORNE que la démission d'un maire ou d'un adjoint n'est définitive qu'à réception du courrier d'acceptation du Préfet.
- Pourquoi Madame LETELLIER n'est pas notée absente :
Monsieur le Maire indique que la démission d'un conseiller municipal est définitive dès réception du courrier par le Maire et qu'il a reçu le courrier de Madame Céline LETELLIER le 8 avril 2024.
- Pourquoi sur le projet de l'école la remarque de Monsieur Wilfried MEAUX sur la baisse des effectifs n'a pas été indiquée.
Monsieur le Maire indique que le projet d'agrandissement de l'école a été validé à l'unanimité par le Conseil Municipal et qu'aujourd'hui le projet suit son cours.
- Pourquoi les étapes du projet (architecte, commission appel d'offres etc...) n'ont pas été mentionnées :

Monsieur le Maire lui répond que toutes ces questions ont déjà été abordées et que si Madame HAUCHECORNE n'avait pas été absente pendant presque deux ans elle aurait été au courant de l'évolution du projet.

Monsieur le Maire met au vote l'approbation du compte-rendu du 10 avril 2024.

Le Conseil Municipal à la majorité (1 voix contre) approuve le compte-rendu du 10 avril 2024.

ELECTION DU MAIRE DÉLÉGUÉ.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la démission de Madame Caroline REQUILLART acceptée par Monsieur le Préfet, il est nécessaire de réélire un maire délégué puis donne lecture du mail de la Préfecture faisant état des articles L.2113-12-2 et L.2113-12-2.

Ensuite Monsieur le Maire demande qui est candidat.

Madame Martine LOISON se présente comme candidate.

Madame Nathalie HAUCHERCORNE demande aux élus de Gaillardbois-Cressenville si quelqu'un souhaite se présenter car elle trouve dommage qu'aucun élu représentant de la commune déléguée se présente et que les gens de Gaillardbois-Cressenville vont se sentir encore plus démunis.

Personne d'autre ne souhaitant être candidat, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire délégué.

1.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 13
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 3
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 10
- e. Majorité absolue : 6

NOM PRENOM	SUFFRAGES OBTENUS
LOISON Martine	10 (dix)

1.2. Proclamation de l'élection du maire délégué

Madame Martine LOISON a été proclamée Maire déléguée et a été immédiatement installée.

Monsieur Eric HOBBE demande qu'un courrier soit adressé aux administrés pour les avertir de cette élection.

Séance levée à 21 heures.

